



Cible 14

COHÉRENCE DES POLITIQUES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. ”

Articuler toutes les politiques publiques de façon cohérente pour promouvoir un développement durable

Dans l'histoire de l'aide au développement, l'enjeu de la cohérence des politiques publiques émerge à la fin des années 90 : la déclaration de Paris, en 2005, présente un programme d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide qui prône l'harmonisation entre donneurs. Le quatrième Haut Forum sur l'efficacité de l'aide au développement (Partenariat de Busan), tenu à Séoul en 2011, a fixé 4 grands principes afin de renforcer l'efficacité de l'aide au développement. Le premier d'entre eux est une meilleure adaptation aux contextes et besoins spécifiques.

En 2019, l'Union Européenne la définit ainsi : la cohérence des politiques au service du développement vise à minimiser les contradictions et à créer des synergies entre les différentes politiques de l'Union, pour permettre aux pays en développement d'en tirer parti et augmenter l'efficacité de la coopération au développement. Cette cohérence intègre les éléments économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les échelons de l'élaboration des politiques. Elle a été incorporée dans la législation fondamentale de l'UE en 1992, avec le traité de Maastricht, et a ensuite été juridiquement renforcée dans le traité de Lisbonne en 2009.

Ce principe est réaffirmé jusqu'à en faire une cible spécifique de l'ODD 17, bien que celle-ci soit transversale aux 16 autres cibles. Le concept s'est étendu au développement durable dans son ensemble, comme l'a défini le PNUE dans un document publié en 2015 : « Policy coherence of the sustainable development goals : A Natural Resource Perspective », qui met en évidence l'impact que les pressions sur la base de ressources limitées, peuvent avoir sur la réalisation complète des ODD ; Il identifie les compromis environnement-développement envisagés dans la mise en œuvre du programme mondial de développement durable pour l'après-2015, en les conditionnant à la cohérence des politiques de développement avec le respect des ODD, et donc le découplage des activités économiques de l'utilisation des ressources naturelles.

L'origine du principe est évidemment la nécessaire cohérence entre les trois piliers du développement durable (économique, social, et écologique). Mais les inégalités croissantes transforment en tensions ce qui aurait dû être il y a trente ans une conciliation.



Mozambique | Simoné Giovetti (2020)



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

La recherche de cohérence est donc aujourd'hui un questionnement prégnant pour les acteurs, dont les collectivités territoriales engagées à l'international dans la mesure où elle est intimement liée aux enjeux d'efficacité des politiques de développement et donc à leur légitimité. Les expériences et la recherche sur ces questions ont en effet montré que sans cohérence, il ne pouvait y avoir d'efficacité ni de durabilité des politiques et projets entrepris.

Tous les acteurs économiques et sociétaux sont concernés

La recherche de cohérence s'entend dans toutes les dimensions :

- Entre politiques sectorielles, en envisageant tous les liens qui existent entre des enjeux sectoriels (éducation, environnement, agriculture, santé...)
- Entre territoires d'échelles différentes, pour renforcer la continuité de l'action (commune, région, Etat, international...)
- Entre compétences, pour s'appuyer sur la complémentarité des expertises et savoir-faire existants

Cette recherche de mise en cohérence s'applique à tous les acteurs, indépendamment de leur nature (association, collectivité, Etat, entreprises, individus...). Il en va de la responsabilité de chacun de s'intéresser au contexte (acteurs en place, actions en cours...) dans lequel il agit pour mieux le comprendre, et identifier en conséquence le segment d'action le plus pertinent au regard de son identité propre.

En termes méthodologiques, la recherche de cohérence renvoie à certaines « clefs de réussite » :

- Constitution de « collectifs collaboratifs » pas nécessairement institutionnalisés, pas nécessairement permanents, avec un « chef de fil projet » et la pratique du travail en « mode projet » ou « triple hélice ». Ce pilotage collectif relativement souple permet non seulement de renforcer la maîtrise d'un sujet traité, mais aussi d'assurer au projet une capacité d'adaptation renforcée dans des contextes évolutifs. Cette démarche projet évite l'écueil d'une démarche sectorielle en silo et concourt naturellement à une cohérence accrue.
- Une démarche inclusive, définissant un regard commun (situation présente) sur un horizon (situation améliorée) et sur les changements attendus et le chemin à prendre pour l'atteindre (diagnostic préalable puis co-construction des acteurs autour d'objectifs partagé et accepté par les parties).

- Formuler les ODD et les indicateurs de résultats, déclinés aux réalités du territoire de projet, permet la formulation d'un langage commun, l'identification des défis communs et le partage de solutions.

La crise sanitaire a évidemment mis cruellement en lumière le besoin accru de cohérence systémique, et d'un renouveau du multilatéralisme qui reste la meilleure gouvernance pour assurer une cohérence des politiques.

MISE EN COHÉRENCE

DE POLITIQUES PUBLIQUES ET D'ACTIONS

VISANT LA CIBLE « JEUNESSE »

Département de l'Aude (France), Région des Hauts Bassins (Burkina Faso), Municipalité de Sousse (Tunisie)

Le point de départ de ce projet est l'analyse d'enjeux et de défis touchant la jeunesse sur 3 territoires (le département de l'Aude, la Région des Hauts Bassins (Burkina Faso) et la municipalité de Sousse,(Tunisie) ayant un pourcentage de jeunes en dessous du seuil de pauvreté ; décrochage scolaire ; illettrisme ; problématiques sociales (grossesses précoces...); vulnérabilité aux dérives (délinquance, radicalisation, exclusion sociale...).

Le département de l'Aude a engagé une démarche « d'accompagnement à la mise en place d'une politique publique partagée concernant les jeunes», avec une attention particulière sur l'enjeu de la résorption de la vulnérabilité et de la précarité. La démarche est fondée sur une « co-production d'un plan d'actions » qui associe l'ensemble des partenaires agissant dans ce domaine, y compris les entreprises (impliquées sur les enjeux de formation professionnelle et d'apprentissage), et le conseil départemental des jeunes.

Cette démarche audoise irrigue les projets de coopérations bilatéraux (avec le Liban autour de l'action sociale, avec le Burkina sur la participation de la jeunesse et la structuration des politiques jeunesse, avec la Tunisie avec renforcement capacité politique jeunesse. Pour chacune de ces actions, les ODD constituent des indicateurs de référence dans tous ces projets.

En s'appuyant sur les partenariats issus des coopérations décentralisées, des actions ont été initiées autour des enjeux de la jeunesse à partir du contexte de la crise Covid. Avec la réalisation d'un « plaidoyer de la jeunesse pour un monde d'après » constitué d'orientations pour la mise en cohérence des politiques publiques et de plans d'actions spécifiques aux 3 territoires, qui constituent aussi la base des projets de coopération décentralisée.



L'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE AGENDA 2030

En 2018, le ministère de la transition écologique, sous l'égide du Commissariat général pour le développement durable, a souhaité définir une feuille de route pour l'atteinte des ODD en France. Au travers l'élaboration d'une feuille de route, l'Etat français a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable tant sur le plan national qu'international. Il s'agissait d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans leur mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris.

La feuille de route sur la mise en œuvre des ODD a été pilotée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle a été portée par un comité de pilotage regroupant ministères et société civile. Ce comité, qui regroupe plus de 300 acteurs publics et privés (ONG, entreprises, collectivités, syndicats, étudiants, instituts de recherche...), veille à la coordination de son élaboration de sa mise en œuvre, et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.



https://www.agenda-2030.fr/sites/default/files/2019-09/Feuille_de_route_France_Agenda2030.pdf

LES « GROUPES-PAYS DE CITÉS UNIES FRANCE »

Les « groupe-pays » de Cités Unies France (groupe de travail qui réunissent les collectivités territoriales engagées dans un pays donné) constituent des instances de travail où les collectivités, tout échelons institutionnels confondu, s'approprient le contexte politique, économique, social, culturel des pays partenaires dans lesquels se rencontrent les partenaires institutionnels (dont les représentants de l'Etat) et initient entre elles, et avec leurs partenaires sur place des actions collectives.

Ces groupes de travail sont représentatifs d'une logique de recherche de mise en cohérence territoriale (entre collectivités d'une part et avec l'Etat d'autre part), sectorielle (selon leurs compétences respectives) et même internationales (en cherchant à mieux appréhender les enjeux de développement du territoire partenaire).